

Entre
L'UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO
Ci-après dénommée « UPB »

01 B.P 1091 Bobo-Dioulasso 01, Burkina Faso

Représentée par le Professeur **Georges Anicet OUEDRAOGO**, Président, agissant ès-qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les lois et textes réglementaires en vigueur,

Vu

- la loi n°013-96/ADP du 09 mai 1996 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- le décret n°2003-685/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 décembre 2003 portant approbation des statuts de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso ;

D'une part,

Et

REPORTERS SOLIDAIRES

Ci-après dénommée « RS »

7 rue de la Part-Dieu, 69003 Lyon (France)

Représentée par Madame **Christine COGNAT**, Présidente de l'Association Reporters Solidaires, agissant ès-qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les lois et textes réglementaires en vigueur,

Vu

- La déclaration en préfecture du Rhône n° W691070715 du 09 avril 2008
- Les statuts déposés en préfecture du Rhône le 28 mars 2008

D'autre part,

Collectivement désignées les « Parties ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis 2009, l'association Reporters solidaires mène des actions d'aide à la formation de journalistes à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), en partenariat avec l'Union des journalistes, communicateurs et correspondants de presse des Hauts-Bassins (UJCP-HB), dans le cadre de la Coopération décentralisée entre la Région Rhône-Alpes (RRA) et la Région des Hauts-Bassins (RHB).

Suite à un accord avec l'Institut de la Communication (ICOM) de l'Université Lumière-Lyon 2, Reporters solidaires organise la venue à Lyon de certains journalistes des Hauts-Bassins, pris en charge par la RRA au titre des échanges